

**Arrêté n° A.R.S.BFC/DS/2024/11 portant renouvellement de la liste des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Bourgogne-Franche-Comté**

**Le directeur général  
de l'Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté**

**Vu** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1432-4; D.1432-31; D.1432-35 ; D.1432-38 ; D.1432-39 ; D.1432-44 à D.1432-53.

**Vu** le décret du 2 novembre 2022 portant nomination de Monsieur COIPLÉT Jean-Jacques en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté (ARS), à compter du 21 novembre 2022 ;

**Vu** le décret du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et modifiant sa composition,

**Vu** l'arrêté ARS/BFC/DS/2024/04 en date du 02/04/2024 modifiant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : le président de la commission spécialisée de l'organisation des soins est Monsieur Yves BARD, élu lors de la réunion d'installation de la CRSA du 11 octobre 2021.

**Article 2** : La commission spécialisée de l'organisation des soins comprend 46 membres ayant voix délibérative issus des collèges de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) de Bourgogne-Franche-Comté, dont deux membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux.

Sont membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins de Bourgogne-Franche-Comté au titre des collèges suivants :

**1°- Collège des représentants des collectivités territoriales du ressort géographique de l'agence**

**a) conseiller régional**

- Madame Françoise TENENBAUM, Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, suppléée par :
  1. Madame Anne-Marie DUMONT, Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
  2. Monsieur Loïc NIEPCERON, Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

**b) président de conseil départemental ou son représentant**

- Monsieur Dominique LOTTE, représentant du Président du Conseil départemental de Saône et Loire, suppléé par :

1. Monsieur Lionel DUPARAY, Conseil départemental de Saône et Loire

**c) représentant des groupements de communes**

- En cours de désignation :

1. En cours de désignation  
2. En cours de désignation

**d) représentant des communes**

- Monsieur Gilles SPICHER, Adjoint au maire de Besançon, suppléé par :

1. Madame Bernadette MONNIER, Adjointe au Maire de Joigny  
2. Monsieur Jérôme CORDELIER, Maire de Conliège

**2°- Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

**a) représentants des associations agréées de santé**

- Monsieur Serge LECOMTE, ARUCAH BFC – 25, suppléé par :

1. Monsieur Michel DASRIAUX, France Alzheimer 21  
2. Madame Josette HARSTRICH, Génération Mouvement 71

- Madame Marie-Catherine EHLINGER, France Assos Santé Bourgogne-Franche-Comté, suppléée par :

1. Monsieur Richard MARTINEZ, ARUCAH BFC – 70  
2. Monsieur Jean CASTIGLIONI, Génération Mouvement 89

**b) représentant des associations de retraités et personnes âgées**

- Monsieur Francesco MEROTTO, UTR CFDT du Territoire de Belfort, suppléé par :

1. Madame Jacqueline MICHEL, UTR CFDT du Territoire de Belfort  
2. En cours de désignation

**c) représentant des associations des personnes handicapées**

- Monsieur Philippe BEAUCHEMIN, France Handicap 89, suppléé par :

1. Monsieur François LEBEAU, Sésame Autisme  
2. Madame Suzanne DAMIEN, AFTC 39

**3°- Un collège des représentants des conseils territoriaux de santé (CTS) mentionnées à l'article L. 1434-10 comprenant quatre membres, désignés par le Directeur général de l'Agence régionale de santé sur proposition des conseils territoriaux de santé**

- Madame Alexandrine KIENTZY-LALUC, Présidente du CTS de la Haute-Saône, suppléée par

1. Monsieur Jean-Louis POINSEL, CTS de la Haute-Saône  
2. En cours de désignation

**4°- Collège des partenaires sociaux**

**a) représentants des organisations syndicales de salariés**

- Madame Aline BISSON, CFDT Bourgogne-Franche-Comté, suppléée par :
  1. Monsieur Norbert MARTEAU, CFDT Bourgogne-Franche-Comté
  2. Madame Christine PELLETIER, CFDT Bourgogne-Franche-Comté
- Monsieur Alain CHALLOT, CGT Bourgogne Franche-Comté, suppléé par :
  1. Madame Véronique DEGOIX-GUTTIN, CGT Bourgogne Franche-Comté
  2. Monsieur François THIBAUT, CGT Bourgogne Franche-Comté
- Docteur Emmanuel FLORENTIN, CFE-CGC Bourgogne Franche-Comté, suppléé par :
  1. Madame Isabel MONTEIRO, CFE-CGC Bourgogne Franche-Comté
  2. Monsieur Olivier LAURENT, CFE-CGC Bourgogne Franche-Comté

**b) représentant des organisations professionnelles d'employeurs**

- Monsieur Yves BARD, U2P Bourgogne-Franche-Comté, suppléé par :
  1. Monsieur Jean-Marc THIRION, U2P Bourgogne-Franche-Comté
  2. *En cours de désignation*

**c) représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales**

- Monsieur Pierre-Jérôme COLLARD, Chambre des Métiers et de l'Artisanat BFC (CMAR), suppléé par :
  1. Monsieur Nicolas BADET, UNAPL
  2. Monsieur Jean-Philippe RICHARD, CCI BFC

**d) représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles, désigné par la chambre régionale de l'agriculture**

- Monsieur Guy CIRON, Chambre régionale d'agriculture BFC, suppléé par :
  1. Madame Virginie BRION, Chambre régionale d'agriculture BFC
  2. Monsieur Gilles DUQUET, Chambre régionale d'agriculture BFC

**5° - Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale**

**d) représentant de la Mutualité française**

- Monsieur François COLAS DES FRANCS, Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté, suppléé par :
  1. Madame Béatrice BARNAY, Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté
  2. Monsieur Stéphane LOUVET, Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté

**e) Le directeur d'organisme, représentant, au niveau régional, les régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'union nationale des caisses d'assurance maladie, désigné par le directeur général de l'union nationale des caisses d'assurance maladie ou son représentant**

- Monsieur Lilian VÁCHON, Directeur coordonnateur régionale de la gestion du risque (DCGDR), Bourgogne-Franche-Comté, suppléé par :
  1. Monsieur Michaël BRAIDA, sous-directeur coordination régionale de la Gestion du Risque
  2. Madame Annick PIALOT, Directrice Régionale du Service Médical et DCGDR déléguée

## **6° - Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

### **d) représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé**

- Madame Mathilde BIBOUDA, Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI Bourgogne-Franche-Comté), suppléée par :
  1. Monsieur Gilles DESCHAMPS, Mutualité Française Bourgogne
  2. *En cours de désignation*

### **e) représentants des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche**

- Monsieur Philippe FLAMMARION, Observatoire régional de la santé Bourgogne-Franche-Comté (ORS Bourgogne-Franche-Comté), suppléé par :
  1. Madame Catherine RAUSCHER-PARIS, Pôle de gérontologie interrégional de Bourgogne-Franche-Comté
  2. Monsieur Cyril VILLET, IRTESS Bourgogne

## **7° - Collège des offreurs des services de santé**

### **a) représentants des établissements publics de santé**

- Docteur Jean-Baptiste ANDREOLETTI, président de CME de l'Hôpital Nord Franche Comté, FHF Bourgogne Franche-Comté, suppléé par :
  1. Professeur Samuel LIMAT, président de CME du CHRU Besançon, FHF Bourgogne-Franche-Comté
  2. Docteur Roland DE VARAX, Président de la commission médicale de territoire Bourgogne méridionale, FHF Bourgogne-Franche-Comté
- Docteur Magali VERNET, présidente de CME du CH de Beaune, FHF Bourgogne Franche-Comté, suppléée par :
  1. Docteur Marie-Pierre GUENFOUDI, Pharmacienne du CHU de Dijon-Bourgogne, FHF Bourgogne Franche-Comté
  2. Dr Philippe DUBOT, président de CME du CH de Chalon sur Saône, FHF Bourgogne Franche-Comté
- Docteur Edgar TISSOT, président de CME du CHS de Novillars, FHF Bourgogne Franche-Comté, suppléé par :
  1. Docteur Sunde KILIC, présidente de CME du CH de Semur en Auxois, FHF Bourgogne Franche-Comté,
  2. Docteur Sylvain GIBEY, président de CME du CH de Dole, FHF Bourgogne Franche-Comté,
- Monsieur Lionel PASCINTO, directeur adjoint au CHU de Dijon Bourgogne, FHF Bourgogne-Franche-Comté, suppléé(e) par :
  1. Monsieur Philippe COLLANGE-CAMPAGNA, directeur général du GHT Saône-et-Loire Bresse Morvan, FHF Bourgogne-Franche-Comté
  2. Monsieur Florent FOUCARD, directeur du GPMS Doubs Jura, FHF Bourgogne-Franche-Comté

- Monsieur Cyrille POLITI, FHF, supplée par :
  1. Monsieur Pascal MATHIS, directeur Hôpital Nord Franche-Comté, FHF Bourgogne-Franche-Comté
  2. Monsieur Emmanuel LUIGI, directeur adjoint au CHU de Besançon, FHF Bourgogne Franche-Comté

**b) représentants des établissements privés de santé à but lucratif**

- Monsieur Pierre Guillaume YEME, FHP Bourgogne Franche-Comté, suppléé par :
  1. Madame Valérie FAKHOURY, FHP Bourgogne Franche-Comté
- Docteur Liliana OSMAK, FHP Bourgogne-Franche-Comté, suppléé par :
  1. En cours de désignation, FHP Bourgogne Franche-Comté

**c) représentants des établissements privés de santé à but non lucratif**

- Professeur Charles COUTANT, Centre Georges-François Leclerc - Centre de lutte contre le cancer de Dijon, UNICANCER, suppléé par :
  1. Monsieur Alain LALIE, directeur général adjoint du Centre Georges-François Leclerc
  2. *En cours de désignation*
- Docteur Hala ROBERT MAALOUF, présidente de CME du CRF Divio à Dijon, FEHAP BFC, suppléée par :
  1. Docteur Arnaud VERMEERE-MERLEN, FEHAP BFC
  2. Docteur Jean-Paul OLIVIER, FEHAP BFC

**d) représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile**

- Monsieur Eric BACHELET, Mutualité Française Comtoise, Délégué régional adjoint FNEHAD Bourgogne Franche-Comté, suppléé par :
  1. Monsieur Nicolas RIDOUX, HAD Nord 71 ;
  2. *En cours de désignation ;*

**g) Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales, désigné par le Directeur général de l'Agence régionale de santé sur proposition des organisations regroupant, au niveau régional, le nombre le plus important de ces institutions**

- Madame Christiane PERNET, URIOPSS, suppléée par :
  1. Monsieur Loïc LEHIR, URIOPSS
  2. Madame Sylvie WACKENHEIM, FEHAP

**h) représentant parmi les responsables des centres de santé et des maisons de santé implantés dans la région.**

- Docteur Michel SERIN, Fédération des maisons de santé et de l'exercice coordonné en BFC (FeMaSCO-BFC), suppléé par :
  1. Monsieur Eric VERNIER, FeMaSCO-BFC
  2. Docteur Pascale ROLLIN, Fédération Nationale des Centres de Santé (FNCS-BFC)

**i) représentant parmi les responsables des réseaux de santé implantés dans la région**

- Madame Laure JAGIELLO, Directrice CPTS Haut-Doubs forestier, suppléée par :

1. Monsieur Florian POIVRE, CPTS Pays d'Or,
2. *En cours de désignation*

**j) représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins**

- En cours de désignation, suppléé par :

1. *En cours de désignation*
2. *En cours de désignation*

**k) médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation**

- Docteur Philippe DREYFUS, SAMU – Urgences de France, CHU de Dijon, suppléé par :

1. *En cours de désignation*
2. *En cours de désignation*

**l) représentant des transporteurs sanitaires**

- Monsieur Bruno DEROSI, Groupe DEROSI, suppléé par :

1. Monsieur Yann KAISER, Ambulances GROSDÉMOUGE
2. Madame Maud DUPUIS, Ambulances DUPUIS

**m) représentant de services départementaux d'incendie et de secours**

- Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, SDIS 25, suppléé par :

1. Colonel hors classe Régis DEZA, SDIS 21
2. Colonel hors classe Frédéric PIGNAUD, SDIS 71

**n) représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé**

- Docteur Pierre MATHIEU, INPH, suppléé par :

1. Docteur Dominique FREMY, CMH
2. Docteur Denis KRAUSE, SNAM-PH

**o) membres des unions régionales des professionnels de santé**

- Monsieur Jean-Pierre DUBOIS, URPS Masseurs kinésithérapeutes, suppléé par :

1. Madame Anne JULIEN, URPS Orthophonistes BFC
2. Madame Lydie DEFRAIN, URPS Infirmiers

- Docteur Eric BLONDET, URPS Médecins libéraux, suppléé par :

1. Docteur Roger PAPAVERO, URPS Médecins libéraux
2. Monsieur Loïc CALLUE, URPS Orthoptistes

- Docteur Patrick BOUILLLOT, URPS Médecins libéraux, suppléé par :

1. Docteur Stéphane ATTAL, URPS Médecins libéraux
  2. Docteur Mathilde LUGAND, URPS Biologistes
- Monsieur Pascal LOUIS, URPS Pharmaciens, suppléé par :
    1. Monsieur Ronan DURET, URPS Pédicures Podologues,
    2. Monsieur Raphaël VIELLARD, URPS Orthophonistes BFC

**p) représentant de l'Ordre des médecins**

- Docteur Didier HONNART, CROM Bourgogne-Franche-Comté, suppléé par :
  1. Docteur Jean-Michel BADET, CROM Bourgogne Franche-Comté
  2. Docteur Gérard GERMOND, CROM Bourgogne Franche-Comté

**q) représentant des internes en médecine**

- *En cours de désignation* :

1. *En cours de désignation* ;
2. Monsieur Charles COLLETTE, Syndicat régional comtois des internes en médecine générale SYRC-IMG ;

**r) Un représentant du ministère de la défense, désigné par le ministre de la défense**

- Madame la Médecin en chef Vanessa POTEREAU, commandant le 6<sup>e</sup> centre médical des armées (CMA) de Besançon, suppléée par :
  1. Madame la Médecin en chef Corinne POGNANT, médecin adjoint au commandant du 6<sup>e</sup> CMA ;
  2. *En cours de désignation* ;

**s) représentant des dispositifs d'appui à la coordination mentionnés aux articles L. 6327-2 et L. 6327-3, désignés par directeur général de l'agence régionale de santé**

- Madame Gaëlle TABORDET, directrice DAC de la Nièvre, suppléée par :
  1. Monsieur GARNAULT Laurent, FACS Bourgogne-Franche-Comté
  2. *En cours de désignation*

**Représentants de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux :**

- Madame Christiane PERNET, URIOPSS, suppléée par :
  1. Monsieur Loïc LEHIR, URIOPSS
  2. Madame Sylvie WACKENHEIM, FEHAP
- Monsieur Emmanuel BODOIGNET, AIDES 21, suppléé par :
  1. Madame Régine HUMBERT, UFC Que Choisir 71
  2. *En cours de désignation*

**Article 3** : participent, avec voix consultative, aux travaux de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie et au sein de ses différentes formations :

- Monsieur Jean-Paul PERAZZI (MSA Bourgogne), représentants de l'organisme local d'assurance maladie relevant de la Mutualité sociale agricole.
- Monsieur Pascal PERNET (MSA Bourgogne), représentants de l'organisme local d'assurance maladie relevant de la Mutualité sociale agricole.

**Article 4 :** la durée du mandat des membres de la Commission Spécialisée de l'Offre de Soins, instance émanant de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie, est de cinq ans, renouvelable une fois à compter de la date de l'installation de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie de Bourgogne-Franche-Comté.

Lorsqu'un membre cesse d'exercer ses fonctions avant l'expiration de son mandat, il est remplacé par une personne désignée dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir.

**Article 5 :** le présent arrêté annule et remplace, à compter de sa date de signature, l'arrêté A.R.S.BFC/DS/2023/10 du 05/12/2023, qui fixait la composition précédente.

**Article 6 :** le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de la notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou dès sa publication au recueil des actes administratifs pour les autres personnes, en formulant

- Un recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté.

- Un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent de Dijon ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 7 :** La directrice de l'organisation des soins de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Dijon, le 2 mai 2024

**Le Directeur Général,**



**Jean-Jacques COIPLLET**